

L'ÉPARGNE SALARIALE

Professions libérales, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, la Loi Pacte a remis en avant un outil fiscalement et socialement performant : l'Épargne Salariale.

Elle permet l'**optimisation** de votre rémunération* et renforce l'attractivité et la fidélisation de vos collaborateurs :

- Versements volontaires
- Intéressement et Participation
- Avec ou sans abondement

**en présence d'un salarié*

Rencontrez Talenz Patrimoine, c'est :

- Elaborer une solution personnalisée et optimisée
- Bénéficier de l'expertise de notre partenaire ERES Gestion (leader de l'épargne salariale en France)
- Profiter d'un accompagnement dans le temps dans la gestion financière de vos avoirs

Comme toutes les solutions de retraite (Epargne retraite individuelle, épargne retraite collective obligatoire (article 83), l'épargne salariale déjà constituée se **transfère** sans frais.

**L'un de ces sujets retient votre attention ?
Parlons-en !**

Contactez-nous



Sonia FERREIRA

sferreira@talenz-ares.fr

Conseillère en gestion de patrimoine